

Mandat de facturation FramFix

L'atelier partenaire mandate FramFix pour mettre, au nom et pour le compte de l'atelier, les factures relatives aux prestations de réparation de lunettes commandées via FramFix.

L'atelier reste seul responsable de l'exactitude de son identité, de son SIRET, de son régime de TVA, de son numéro de TVA intracommunautaire le cas échéant, des prix qu'il fixe et de la faisabilité des réparations acceptées.

FramFix encaisse le client, prélève une commission de 20% uniquement sur les dossiers apportés par FramFix, puis reverse automatiquement le net à l'atelier via Stripe Connect lorsque le KYC est complété.

En cas de franchise en base de TVA, les factures porteront la mention : TVA non applicable, art. 293 B du CGI.